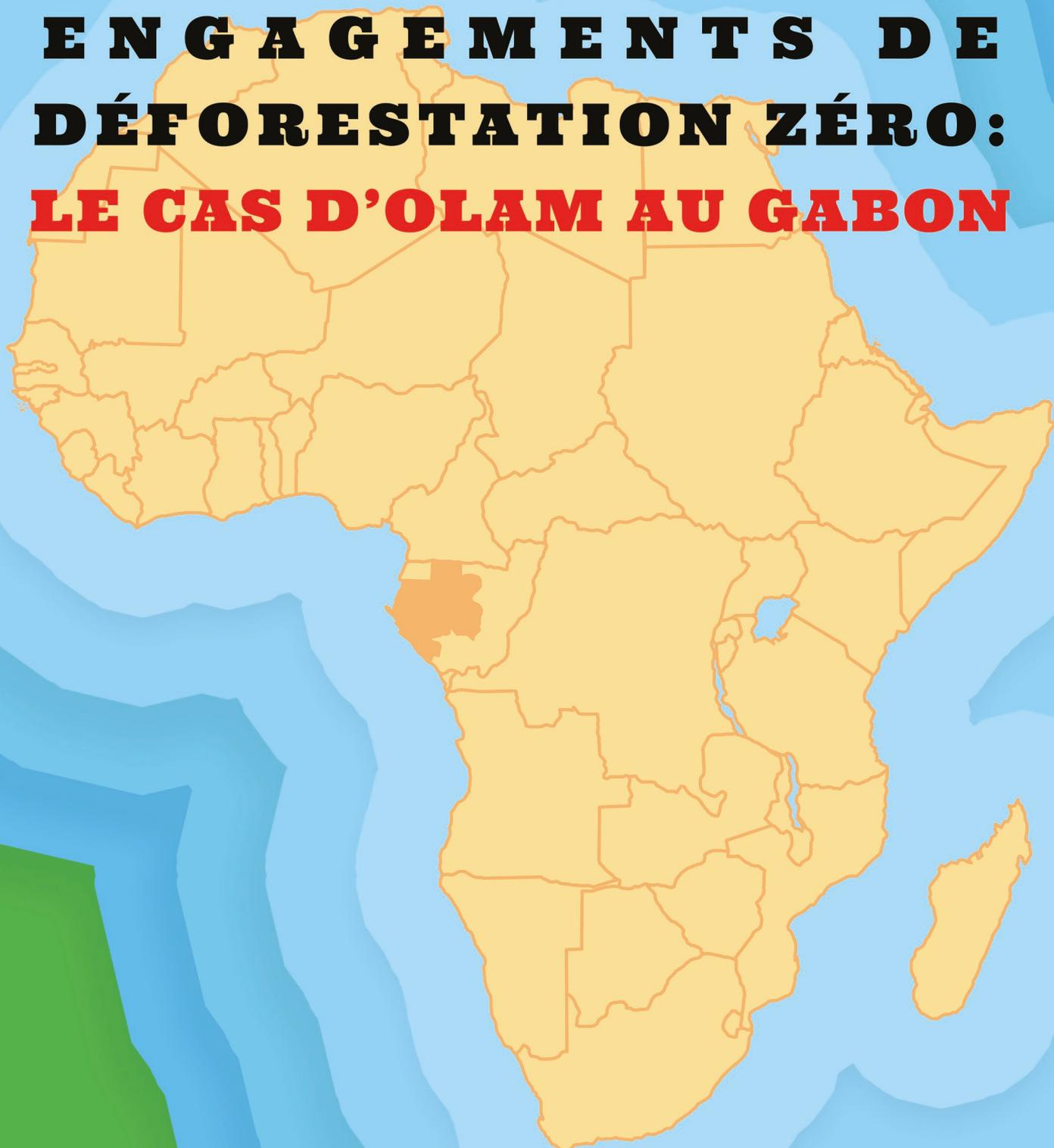


**LES COMMUNAUTÉS
CONFRONTÉES AUX
ENGAGEMENTS DE
DÉFORESTATION ZÉRO:
LE CAS D'OLAM AU GABON**



LES COMMUNAUTÉS CONFRONTÉES AUX ENGAGEMENTS DE DÉFORESTATION ZÉRO: LE CAS D'OLAM AU GABON

**Muyissi Environnement et Mouvement
Mondial pour les Forêts Tropicales (WRM).
Février 2020**

Ce travail a pu être réalisé grâce au soutien d'Misereor/KZE (Allemagne), de l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (Sida) par l'intermédiaire de la Société suédoise pour la conservation de la nature (SSNC) et de Pain pour le prochain, de la Suisse. Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas forcément celles de nos donateurs ou de leurs bailleurs de fonds.



Muyissi Environnement
BP 2032 Mouila, Gabon
Tel.: +241 011.86.27.77
Email: muyissienvironnement@gmail.com



Mouvement Mondial pour les Forêts Tropicales
Av. Gral José María Paz 1615/ bureau 3.
CP 11400, Montevideo, Uruguay
Tel/fax: +598 2605 6943
wrm@wrm.org.uy / www.wrm.org.uy/fr

INDEX

Avant-propos	04
1. À propos de la « déforestation zéro »	06
2. OLAM et sa politique de « déforestation zéro » au Gabon	08
Une « déforestation zéro » dans un pays couvert de forêts denses ?	
Les échappatoires d'OLAM	11
« Déforestation zéro nette ».....	11
L'accent est mis uniquement sur la protection des zones forestières à haute valeur de conservation.....	12
« La savane n'est pas une forêt ».....	13
Modification de la définition utilisée pour les forêts du Gabon.....	14
Les conséquences des échappatoires d'OLAM pour les communautés.....	15
3. OLAM et les communautés	17
L'arrivée d'OLAM dans les communautés.....	17
Contrats sociaux.....	18
Cartographie « participative ».....	20
4. Problèmes rencontrés par les communautés en raison des plantations d'OLAM et de la politique de « déforestation zéro »	22
Étrangers sur leurs propres territoires.....	22
Les restrictions apportées à la pêche et à la chasse nuisent à l'identité des populations.....	25
La déforestation menace la souveraineté alimentaire.....	27
Le conflit des humains avec les animaux.....	29
Déforestation zéro ? Les plantations s'étendent dans les zones de savane.....	30
Les femmes subissent les impacts les plus graves.....	32
Remarques de conclusion	33
Sources :	36
ANNEXE I - Tableau des visites comportant la date, le nom du village, le département et la province	38

AVANT-PROPOS

Les engagements de « déforestation zéro » viennent s'ajouter à la longue liste des initiatives volontaires créées au cours des 10-15 dernières années pour prétendument remédier aux impacts négatifs des produits issus de l'agriculture industrielle. Les sociétés de plantations de palmiers à huile ont réagi aux pressions exercées par les multinationales agroalimentaires telles que Unilever, Nestlé et Mars et se sont engagées à une « déforestation zéro¹ ». Les multinationales agroalimentaires sont de gros acheteurs d'huile de palme et, de même que les investisseurs des entreprises d'huile de palme, ont commencé à ressentir la pression exercée par les consommateurs préoccupés par la contribution de ces entreprises à la destruction des forêts tropicales mondiales. Un nombre croissant de consommateurs européens et nord-américains veulent être assurés que leurs achats de chocolat, de biscuits, de savon ou de rouge à lèvres ne contribuent pas à cette destruction. Des entreprises d'autres secteurs, tels que l'industrie de la viande et du soja, ont également adopté des engagements de « déforestation zéro », car elles contribuent également de façon notoire à la déforestation.

Parallèlement à d'autres initiatives internationales, un nombre considérable de sociétés transnationales ont, d'une manière ou d'une autre, adopté cette idée de « déforestation zéro » volontaire. Mais cela a-t-il abouti à un changement significatif ?

Un des résultats des engagements de « déforestation zéro » a sans aucun doute été une augmentation marquée de la paperasserie. Outre les politiques spécifiques élaborées pour guider la mise en œuvre de ces engagements, les déclarations internationales sur les forêts du monde signées par les gouvernements, les ONG et les entreprises, ainsi que les systèmes de certification, mentionnent désormais la « déforestation zéro » dans leurs documents. Globalement, un volume impressionnant de documents, de

¹ Dans le cas d'OLAM et de nombreuses autres entreprises, bien qu'elles disent s'être engagées à éviter la déforestation dans leurs documents de relations publiques, elles appliquent en réalité une politique de « déforestation zéro nette ». La « déforestation zéro » et la « déforestation zéro nette » sont deux choses différentes, comme cela sera expliqué dans la section 2 de cette brochure.

politiques, de critères, de plans et de recommandations sur la « déforestation zéro » ont vu le jour.

Les engagements représentent également une propagande utile pour les sociétés d'huile de palme soucieuses de créer une image positive et de « verdier » leur réputation, ayant été accusées depuis des années pour leur contribution à la déforestation.

Ce qui frappe toutefois, c'est l'absence d'informations sur les expériences des communautés vivant à l'intérieur ou à proximité des plantations des entreprises qui ont signé des engagements des « déforestation zéro ». Bien qu'il existe plusieurs études et articles spécifiquement consacrés à la « déforestation zéro », il s'agit généralement de recherches documentaires qui manquent d'informations sur l'impact de ces politiques sur les communautés locales.

Pour combler ce manque, une enquête de terrain a été menée auprès de communautés situées dans et autour de quatre concessions utilisées par la société agroalimentaire OLAM dans la province de la Ngounié, située dans le centre-sud du Gabon, un pays densément boisé d'Afrique centrale. OLAM promeut activement les plantations industrielles de palmiers à huile au Gabon, tout en s'étant soi-disant engagé à une « déforestation zéro » en 2017. Les villages qui ont été visités dans ces quatre concessions sont confrontés à différents degrés aux impacts des activités d'OLAM.

Les femmes, en particulier, subissent de graves conséquences du fait de ces plantations, mais leurs voix sont souvent absentes des études sur les impacts des plantations industrielles de palmiers à huile. Pour remédier à cette lacune, les équipes de recherche ont insisté lors des visites sur le terrain pour que les femmes accèdent à un espace dans lequel elles puissent partager leurs expériences, à travers des conversations au sein de groupes composés exclusivement de femmes.

La recherche a été effectuée dans 18 villages, du 25 avril au 25 mai 2019 (voir ANNEXE I), par l'association Muyissi Environnement (basées au Gabon) et le Mouvement mondial pour les forêts tropicales.

Muyissi Environnement et WRM

1. À propos de la « déforestation zéro »

Le premier engagement de « déforestation zéro » a été lancé en 2007 au Brésil par neuf grandes ONG de conservation, dont le WWF, Conservation International (CI) et The Nature Conservancy (TNC). **(1)** Leur objectif : réduire à zéro la déforestation en Amazonie brésilienne avant 2015. Curieusement, elles ont invité les entreprises qui détruisent les forêts à rejoindre leur initiative. Ces ONG favorables aux entreprises ont affirmé que ces dernières pourraient continuer à développer leurs activités tant que les terres qu'elles utilisent ne sont pas classées comme forêts et que les entreprises occupent des terres déboisées, des terres forestières dites « dégradées » ou d'autres biomes sans couverture forestière. Ces ONG ont ainsi offert aux entreprises des possibilités de poursuivre leur expansion destructrice.

Au fil des années, l'idée de promesses de « déforestation zéro » est devenue très populaire. Outre les engagements pris par les entreprises, un grand nombre d'initiatives internationales sur les forêts tropicales ont également adopté cette initiative. Il s'agit notamment de : la Déclaration de New York sur les forêts de 2014, qui engage les signataires à atteindre l'objectif de « déforestation zéro » d'ici 2030 ; les Objectifs de développement durable fixés par les Nations unies pour 2015 qui visent à mettre fin à la déforestation d'ici à 2020 ; le Consumer Goods Forum, qui regroupe environ 400 entreprises de fabrication et de distribution, qui s'est également fixé pour objectif de mettre fin à la déforestation d'ici 2020 ; et la Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO) qui a intégré l'approche dite des hauts stocks de carbone forestier en 2018, dans le but de préserver toutes les catégories de forêts, y compris les forêts secondaires et celles en cours de régénération.

Une impulsion supplémentaire très importante est venue en 2015 avec l'adoption de l'Accord de Paris des Nations Unies sur le changement climatique. Cet accord comprenait encore un autre document de politique forestière internationale qui déclarait que les forêts, en particulier les forêts tropicales, sont considérées comme des « réservoirs de carbone » essentiels qui doivent être protégés. La conservation de la forêt et les mesures visant

à mettre fin à la déforestation sont devenus les objectifs incontournables pour répondre à l'urgence de la crise climatique. Il est important de mettre fin à la déforestation pour de nombreuses raisons, même si, en matière de crise climatique, le problème réside ailleurs : l'utilisation ininterrompue des combustibles fossiles. Pourtant, l'Accord de Paris ne fait aucune mention de cette cause directe de la crise climatique.

Néanmoins, la principale incitation des sociétés de plantation de palmiers à huile à adhérer aux engagements de « déforestation zéro » est que la déforestation est devenue une préoccupation majeure pour les investisseurs dans les plantations comme pour les consommateurs. « Sur le marché mondial d'aujourd'hui, les gens ne veulent tout simplement pas acheter du savon ou des aliments dont la production détruit l'habitat des éléphants ou des chimpanzés » explique Glenn Hurowitz, PDG de l'ONG de conservation Mighty Earth. **(2)** Pour sa part, le gouvernement norvégien a décidé en 2018 d'exclure l'huile de palme de sa liste de biocarburants, en raison de sa contribution à la déforestation.

Les entreprises se voient donc contraintes d'agir, l'inaction risquant de nuire à leurs marges bénéficiaires. Dans ce contexte, s'engager à adopter des pratiques de « déforestation zéro » devient une alternative séduisante.

Premièrement, il s'agit d'un engagement volontaire et très loin de représenter une obligation légale. Et deuxièmement, il dissimule la destruction de la forêt que la société a déjà provoquée avant de prendre l'engagement. Ce qui reste sur le devant de la scène, c'est la nouvelle image lumineuse d'une entreprise « verte », amie de la nature. Ce modus operandi devient très clair dans le cas d'OLAM International Limited au Gabon.



*Palmeraie Olam de Mouila.
Ph: Jacques Torregano pour
Jeune Afrique*

2. OLAM et sa politique de « déforestation zéro » au Gabon

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale dont 89 % du territoire sont couverts de forêts. **(3)** En 2009, le gouvernement gabonais a adopté le « Plan stratégique Gabon émergent » (PSGE), dans le but de diversifier l'économie gabonaise, qui dépend actuellement dans une large mesure de l'extraction du bois et du pétrole. Cependant, l'un des objectifs du plan stratégique est de faire du pays le premier producteur industriel d'huile de palme sur le continent africain. OLAM – une société du secteur alimentaire et agroalimentaire active dans 70 pays – est considéré par le gouvernement gabonais comme un partenaire commercial clé pour mener cet effort. Le siège de la société est à Singapour et ses principaux actionnaires sont Temasek Holdings (Singapour) et Mitsubishi Corporation (Japon). OLAM est présente au Gabon depuis 1999.

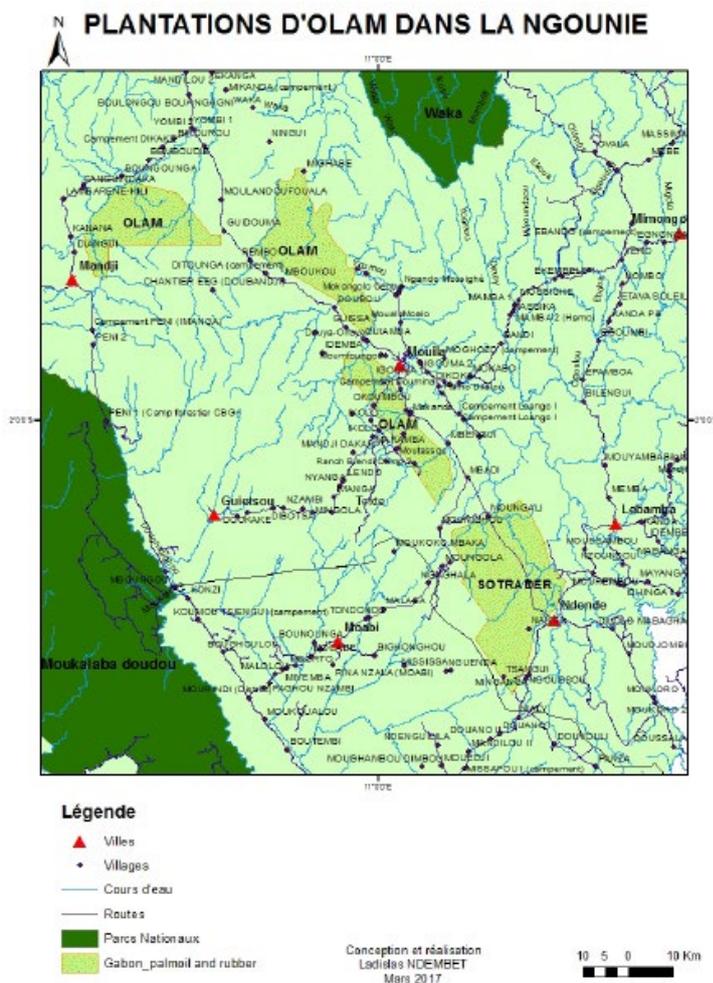
En 2010, OLAM a signé avec le gouvernement gabonais un accord prévoyant de nombreuses incitations et avantages pour le lancement de ses activités de plantation de palmiers à huile dans le pays. C'est aujourd'hui la plus grosse société de plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas du Gabon. Pour promouvoir les plantations de palmier à huile, OLAM et le gouvernement gabonais ont créé deux sociétés :

- Olam Palm Gabon, une filiale commune d'OLAM (60 %) et de l'État gabonais (40 %). Le gouvernement gabonais a doté OLAM Palm Gabon d'une « réserve foncière » pouvant aller jusqu'à 300 000 hectares **(4)**, qui sera progressivement concédée à la société par lots. La superficie totale des concessions d'OLAM Palm au Gabon est maintenant de 143 412 hectares, dont 59 275 sont plantés en palmiers à huile. Au total, 43 922 hectares de plantations de palmiers à huile sont situés dans la province de la Ngounié, répartis en trois lots : Lot 1 Mboukou, Lot 2 Mandji et Lot 3 Moutassou. **(5)**

- SOTRADER, une filiale commune d'OLAM (49 %) et de l'État gabonais (51 %). Le SOTRADER a mis en place le projet dit GRAINE, pour lequel le gouvernement gabonais a mis de côté une « réserve foncière » pouvant aller jusqu'à 200 000 hectares. **(6)** L'initiative GRAINE encourage la culture de plantes vivrières et de palmiers à huile par de petites coopératives. **(7)** La SOTRADER contrôle 58 401 hectares dans la province de la Ngounié, où elle se concentre exclusivement sur la culture du palmier à huile. À ce jour, une superficie de 7 953 hectares a été plantée de palmiers à huile, et l'intention est d'étendre ces plantations sur 23 169 hectares supplémentaires. **(8)**



Province de Ngounié



Les trois lots de concession d'OLAM Palm Gabon, identifiés par le symbole « OLAM » sur la carte, ainsi que le lot de concession de la SOTRADER, tous situés dans la province de la Ngounié, avec indication de l'emplacement des villages situés l'intérieur et à proximité de la concession (source : Muyissi Environnement)

Ces chiffres montrent que la « réserve foncière » fournie par le gouvernement gabonais à OLAM Palm Gabon et à SOTRADER pour le développement de plantations de palmiers à huile couvre au total 500 000 hectares. Les chiffres concernant la « réserve foncière » d'OLAM soulignent également l'énorme ambition de ses projets de développement dans un avenir proche. Dans la province de la Ngounié, le lot 1 d'OLAM a été certifié RSPO. **(9)**

En 2012, OLAM Palm Gabon a commencé ses activités dans la province de la Ngounié. L'entreprise a exploité et détruit des forêts et des savanes et mis en place des plantations de palmiers à huile. La SOTRADER a commencé ses activités quelques années plus tard, après sa création en décembre 2014. OLAM a détruit des dizaines de milliers d'hectares de forêts au fil des ans.

En raison de l'intérêt de l'entreprise pour la certification de toutes ses plantations par la RSPO, et de l'exigence de cette dernière selon laquelle les entreprises doivent conserver au moins une partie des zones forestières dans les concessions de plantations de palmiers à huile, peu après que OLAM a commencé à planter ses premiers palmiers à huile, elle a embauché des consultants pour identifier les zones dites « à haute valeur de conservation » (HCV), sur lesquelles l'entreprise ne créerait pas de plantations de palmiers à huile. En dehors de ces zones identifiées comme « à haute valeur de conservation », OLAM a pu toutefois continuer à détruire des milliers d'hectares de forêts et de savanes que les consultants avaient classés comme n'ayant pas une « haute valeur de conservation ».

En décembre 2016, Mighty Earth, une ONG américaine de protection de l'environnement, a indiqué dans un rapport public comprenant des images satellites **(10)** que, depuis le début de ses activités, OLAM Palm Gabon avait déboisé au moins 20 000 hectares dans ses quatre lots situés au Gabon. Trois mois plus tard, en février 2017, OLAM a signé un accord avec Mighty Earth à Washington DC, aux termes duquel la société s'engage à appliquer un moratoire sur toute nouvelle déforestation : un engagement de « déforestation zéro ». Selon l'accord, la société a accepté un « moratoire sur tout type de déboisement pour l'expansion de nouvelles plantations ». **(11)**

La société a réaffirmé cet engagement en déclarant en octobre 2019 qu'elle était en bonne voie de faire certifier toutes ses plantations par la RSPO en 2021. La RSPO a renforcé ses critères concernant la déforestation en novembre 2018, en adoptant également une politique de « déforestation zéro ». **(12)**

Une « déforestation zéro » dans un pays couvert de forêts denses ? Les échappatoires d'OLAM.

Les contradictions de l'engagement d'OLAM à mettre fin à la déforestation sont vite devenues évidentes. En fait, OLAM a d'abord réagi au rapport de Mighty Earth en défendant sa politique de destruction de la forêt et en déclarant : « Nous reconnaissons le droit souverain du Gabon de convertir un **pourcentage infime** [c'est nous qui soulignons] de ses terres forestières les moins précieuses en terres agricoles, à condition que cela soit fait de manière responsable et transparente. » **(13)** Sachant qu'une pression considérable s'exerce sur les entreprises de palmier à huile en faveur d'un engagement de « déforestation zéro », la question est donc de savoir quelles échappatoires ont été prévues dans l'engagement pour permettre à ces entreprises de continuer à se développer dans des pays à forte densité forestière tels que le Gabon.

« Déforestation zéro nette »

Après avoir pris son engagement de « déforestation zéro », OLAM a développé la « Politique d'OLAM relative aux paysages vivants ». **(14)** Dans ce document, la première faille apparaît dès le début : OLAM explique que le terme « déforestation zéro » signifie l'adoption de « principes positifs nets », ce qui entraîne un « impact positif net ». La société explique : « Nous définirons un plan à long terme en vue d'intégrer une approche d'impact positif net dans les systèmes de production de produits de base auxquels nous participons ».



Olam Living Landscapes

Le mot « net », même s'il peut paraître insignifiant, est en réalité crucial. La « déforestation zéro nette » signifie que la superficie totale de la forêt dans un espace géographique donné reste inchangée. Cependant, cet objectif peut être atteint non seulement en ne détruisant plus de forêt, mais également en plantant de nouveaux arbres pour compenser la forêt détruite. **(15)** La « déforestation zéro nette » permet ainsi à une entreprise de continuer à détruire des forêts aussi longtemps qu'elle restaure des zones « comparables » ailleurs en plantant des arbres. Dans la pratique, cela signifie qu'une entreprise « compense » la destruction d'une forêt en protégeant d'autres zones « comparables » en termes de biodiversité et de type de végétation qui, selon elle, risquent d'être détruites.

Le mot « positif » dans la formulation « impact positif net » va encore plus loin : dans ce cas, une entreprise ne « compense » pas seulement les destructions qu'elle occasionne, elle protège également d'autres lieux menacés ou réhabilite des zones où la forêt a été détruite en affirmant que, globalement, ces mesures ont un impact « positif net » par comparaison avec un scénario dans lequel ces interventions n'auraient pas lieu. Cette idée est devenue très appréciée des entreprises, car elle leur permet de continuer à détruire les forêts tout en se présentant comme encore plus « vertes » et comme « créatrices » de biodiversité. Les notions de « zéro net » et d'« impact positif net » sont au cœur d'un mécanisme appelé « compensation de la biodiversité ». **(16)**

Sur le fond, cependant, ces concepts sont tout à fait pervers. Chaque espace est unique, présente une biodiversité qui lui est propre et il s'inscrit dans un temps et un espace spécifiques ; il ne peut être comparé à d'autres espaces ou remplacé par eux. Ces espaces de vie sont également souvent utilisés par les communautés locales et assurent leur subsistance, et ne devraient jamais être détruits !

L'accent est mis uniquement sur la protection des zones forestières à haute valeur de conservation

Dans le cadre de sa politique sur les « paysages vivants », OLAM continue d'insister sur le fait qu'elle conservera et créera plus de forêts à haute valeur de conservation (HCV). En d'autres termes, les zones, notamment les forêts,

que la société ne considère pas comme faisant partie de cette catégorie peuvent être converties en plantations de palmiers à huile. Ainsi, dans un communiqué de presse d'octobre 2019, OLAM déclarait : « Nos plantations ne sont situées que sur des terrains identifiés et cartographiés comme des prairies, des zones de repousse secondaire ou des zones d'exploitation forestière dégradées. » En effet, dans le cas d'OLAM, déjà dans le contexte de leur projet de mise en place des plantations de palmier à huile dans leurs concessions densément boisées, la société a elle-même passé un contrat avec une société forestière pour couper le bois présentant une valeur commerciale dans leur concessions. Les revenus ont été répartis entre la société forestière, l'État gabonais et les communautés. Dans le cas des communautés, ces revenus ont été répartis sur la base de projets communautaires. Après l'exploitation forestière, OLAM a préparé les terres pour planter les palmiers.

De plus, dans son document sur la « politique des paysages vivants », OLAM souligne qu'il soutient la politique de développement de « l'huile de palme durable » qui a été adoptée par un certain nombre de gouvernements africains. Cette politique n'exige que la protection des forêts à haute valeur de conservation (HCV) et des forêts à haut stock de carbone (HSC) ; les deux sont généralement considérées comme des zones de forêts primaires. Cela signifie que les zones forestières restantes, que les consultants recrutés par la société considèrent comme des forêts secondaires ou exploitées/dégradées, peuvent être détruites. **(17)**

« La savane n'est pas une forêt »

Une autre échappatoire utilisée par OLAM est la plantation de palmiers à huile dans des zones de savane, qui sont très précieuses pour les communautés (pour plus d'informations, voir la section suivante). Au Brésil, au cours des 10 à 20 dernières années, les efforts comparables déployés pour protéger la forêt amazonienne ont entraîné la destruction à grande échelle de la très riche savane brésilienne, connue localement sous le nom de *cerrado*.

Modification de la définition utilisée pour les forêts du Gabon

Mais l'échappatoire la plus importante et la plus perverse utilisée par OLAM et son partenaire d'affaires, le gouvernement gabonais, est un changement au niveau national de la définition de ce qu'est une forêt. Ce changement dans la définition de la forêt est crucial pour que l'entreprise puisse à la fois poursuivre l'expansion de ses plantations industrielles et prétendre adhérer à sa politique de « déforestation zéro ». **(18)**

En 2018, le ministère gabonais de l'Agriculture a proposé de modifier la définition actuelle des forêts, elle-même basée sur la définition de la FAO, qui ne prend en compte que le couvert forestier. La proposition est sans précédent. Elle considérerait une forêt non seulement comme une zone arborée, mais définirait également un paramètre établissant la quantité minimale de carbone qu'une zone forestière doit contenir. Selon la proposition formulée par l'Agence nationale des parcs nationaux du Gabon (ANPN), « une forêt est un écosystème d'une surface d'au moins 4 hectares d'arbres endémiques, avec en moyenne au moins 5 arbres de dhp [diamètre à hauteur de poitrine] supérieur à 70 cm/ha et/ou une biomasse supérieure à 118 tonnes de carbone/ha ». **(19)**

Si cette définition était adoptée, elle créerait un dangereux précédent. La quantité minimale suggérée de 118 tonnes de carbone par hectare exclurait tout simplement les forêts secondaires et les forêts en régénération de la définition utilisée pour les forêts. L'objectif est très clair : si ces environnements ne sont plus définis comme des forêts, OLAM pourrait convertir ces forêts secondaires et en régénération en plantations de palmiers à huile, tout en prétendant respecter son engagement international de « déforestation zéro » vis-à-vis de ses parties prenantes et de ses consommateurs. OLAM serait également en mesure de maintenir sa certification RSPO. Cela permettrait même à l'entreprise de poursuivre ses projets d'obtenir la certification RSPO pour toutes ses plantations. Étant donné que la RSPO ne permet plus la destruction de forêts secondaires ou de celles en régénération, une échappatoire était nécessaire. Le changement de définition de la forêt fournirait cette échappatoire.

Les conséquences des échappatoires d'OLAM pour les communautés

Ces échappatoires, si elles sont mises en place, risquent d'avoir un impact important sur les communautés vivant à l'intérieur et à proximité des zones de concession d'OLAM :

- Si une zone forestière est considérée par l'entreprise comme une zone soi-disant à risque et bénéficie d'une protection, ou plutôt sert de « zone de compensation », la communauté utilisant cette forêt va en subir les conséquences négatives. C'est elle qu'on accusera de créer la déforestation. Des entreprises comme OLAM affirment que l'agriculture paysanne et d'autres utilisations de la forêt détruiront cet environnement à l'avenir, ce qui explique pourquoi ces zones ont besoin de « protection ». Dans son rapport d'étape 2018 sur ses activités durables dans le secteur du palmier à huile, OLAM fait référence aux paysans et aux forêts de la manière suivante : « en les encourageant à protéger les forêts et la faune sauvage et à rechercher d'autres opportunités de développement pour les communautés ». **(20)**
- L'objectif d'OLAM consistant à créer davantage de zones à haute valeur de conservation fait abstraction de la valeur et de l'importance potentielles de ces zones pour les communautés locales. C'est ce que fait l'entreprise quand elle affirme dans sa politique sur les « paysages vivants » que « certains écosystèmes dégradés, comme la forêt tropicale exploitée, peuvent être classés comme HCV ou habitat critique et nécessitent une protection ou une restauration ». Et l'annonce d'OLAM indiquant « Nous entendons promouvoir des systèmes d'agriculture durable et l'élimination des brûlages forestiers non durables » pourrait bien conduire à la diabolisation des communautés pratiquant des systèmes d'agriculture itinérante qui ont recours à un brûlage contrôlé. Il est ainsi fort probable qu'il en résultera des restrictions strictes de l'utilisation des terres par les communautés et une surveillance constante.

- L'expansion des plantations de palmiers à huile dans les zones de savane, dont une grande partie est constituée de prairies et non de zones forestières, a généralement une incidence sur l'utilisation de ce biome par les communautés.
- La modification de la définition de la forêt permettra à OLAM d'établir des plantations de palmiers à huile dans des zones forestières secondaires et en régénération. La plupart de ces zones sont extrêmement importantes pour les communautés locales et font partie de leurs territoires.

Toutefois, selon son document sur sa « politique sur les paysages vivants », OLAM affirme que ses « principes positifs nets » ont un « triple impact positif » : ils se traduisent par « des agriculteurs et des systèmes agricoles prospères », des « communautés florissantes » et ils aideront à « régénérer le monde ». Ce sont là de belles paroles. Le problème est qu'elles ne reflètent pas la réalité sur le terrain, comme le montreront les sections suivantes.

3. OLAM et les communautés

Les communautés qui possèdent des territoires sur lesquels empiètent les concessions d'OLAM ont tissé des liens étroits avec ces territoires depuis de nombreuses générations, qu'il s'agisse de forêts ou de savanes. La localisation actuelle des villages de ce secteur est une conséquence directe de la colonisation française. Après la construction de l'autoroute Libreville-Mouila, la politique coloniale française a obligé la population à se réinstaller à proximité de cette route, dans le but de faciliter la perception de l'impôt. En conséquence, les différents clans familiaux qui vivaient jusque-là dispersés sur leurs territoires respectifs ont été contraints de reconstruire leurs villages le long de l'autoroute.

Malgré ce déplacement forcé, les habitants ont maintenu des liens étroits avec leurs territoires respectifs, leurs « terroirs ». Ils ont continué à revenir sur ces terres pour y cultiver leur nourriture, chasser, pêcher et cueillir des fruits, des champignons et des plantes médicinales. Leurs moyens de subsistance ont continué à être centrés sur le maintien d'un lien avec « leurs forêts », leurs anciens villages et leurs sites sacrés.

L'arrivée d'OLAM dans les communautés

Quand OLAM Palm Gabon a commencé ses activités dans le pays, le gouvernement central avait déjà fourni à l'entreprise des zones de concession. Compte tenu du fait que le gouvernement gabonais était son partenaire commercial, il est clair qu'il avait non seulement un intérêt évident, mais aussi qu'il avait déjà décidé que le projet irait de l'avant.

Lorsque l'entreprise est arrivée dans la province de la Ngounié en 2012, elle est arrivée non seulement en tant qu'entreprise privée, mais également en tant que partenaire d'un projet commun avec l'État. Ayant dit cela, OLAM n'a pas ignoré le principe du Consentement libre, préalable et informé. Il y a eu des consultations publiques pour savoir si les communautés accepteraient

le projet, mais OLAM a pu influencer le processus fortement à sa faveur en arrivant dans la province avec la décision de réaliser le projet déjà pris. En outre, pour certains villageois, « OLAM, c'est la présidence », en référence à la forte implication du Président de la République dans le projet, ce qui a fonctionné également comme une menace.

Au cours de nos visites dans la région, nous n'avons entendu parler que de deux cas dans lesquels le projet a été refusé. C'est le cas de la ville de Ndendé où un quartier a dit non au projet avec le soutien du maire de la ville. OLAM n'a pas réalisé de plantations dans ce quartier. En outre, dans le cas de la communauté de Bemboudie, les villageois ont aussi réussi à rejeter le projet d'OLAM. Dans ce dernier cas, les villageois ont expliqué que leur rejet du projet de plantation n'a pas empêché OLAM d'envahir leurs terres et de détruire la forêt. Cette déforestation a eu lieu à peu près au moment où OLAM a signé son engagement de « déforestation zéro ». Selon les villageois, peu de temps après la destruction de la forêt, la société a affirmé que la déforestation avait été une erreur et offert une indemnisation.

Des entretiens avec des représentants des autorités départementales et municipales locales ont également révélé que le projet de plantation de palmiers à huile est imposé à la fois par l'État gabonais et OLAM. Leur message principal est qu'ils ne peuvent pratiquement rien faire par rapport aux problèmes que rencontrent les communautés en ce qui concerne les plantations d'OLAM et le contrôle de l'entreprise sur leur territoire. Ils affirment n'avoir aucune influence et craignent de s'opposer au « projet du président ». Fait étonnant, ils ne disposent pas non plus d'informations sur le projet OLAM, pas même un document sommaire ou une analyse d'impact.

Contrats sociaux

Ce que OLAM et le gouvernement gabonais ont permis aux communautés, c'est de dresser une liste de réclamations, appelés « doléances ». Lors des réunions avec des membres de la communauté, ces derniers ont été invités à préciser leurs besoins, ce qui a entraîné de supposés « contrats sociaux » signés par les chefs de communauté d'un lot ou d'une zone de concession et OLAM Palm Gabon. **(21)** En pratique, il s'agit de projets sociaux que l'entreprise s'était engagée à réaliser. En application de ces contrats, les

communautés cèdent en échange les territoires, les forêts et les savanes dont elles dépendent, afin que l'entreprise puisse commencer à mettre en place ses plantations et ses infrastructures connexes. On a observé sur le terrain que le contenu des contrats n'est pas vulgarisé au sein des communautés. Beaucoup de chefs ne vulgarisent pas leur contenu et beaucoup des communautaires ne savent pas que le contrat est avec les chefs.

Certains des projets de « compensation » ont été réalisés. D'autres sont toujours en suspens ou ne fonctionnent plus depuis leur mise en œuvre. Les « contrats sociaux » qui nous ont été présentés lors de nos visites ne précisent pas les délais dans lesquels l'entreprise doit mettre en œuvre la liste des demandes de la communauté. Ils ne contiennent pas non plus de détails sur la manière dont un service de santé devrait être équipé et entretenu. Pour ne citer que quelques exemples : le dispensaire de la communauté de Rembo ne fonctionne pas, pour la simple raison qu'il ne dispose pas de personnel ni de médicaments. La majorité des panneaux solaires installés dans cette communauté et plusieurs autres sont défectueux. L'eau qui sort des deux pompes du village de Moutambe Sane Fomou est impropre à la consommation. Et la liste est encore longue. Les communautés se sentent bernées et ont exprimé leur indignation à propos de ces omissions cruciales et de la mauvaise mise en application des autres engagements énoncés dans les « contrats sociaux ».



*Le dispensaire fermé du village de Rembo
Photo: Muyissi Environnement/WRM*

Les villageois de Fanguidaka, Lambarene-Kili et Rembo ont évoqué un problème connexe. Les comités de pilotage, dirigés par le préfet et constitués de représentants de chaque communauté dans chaque concession, chargés de superviser la mise en œuvre par OLAM des contrats sociaux, fonctionnent à peine. Les villageois se plaignent que ces comités ne se sont pas réunis depuis longtemps.

Cartographie « participative »

OLAM prétend avoir mis en œuvre une autre initiative avec les communautés lors du démarrage de ses activités en 2012 : une soi-disant cartographie « participative » des territoires des communautés. Ce travail a été réalisé par des consultants et a abouti à une carte du territoire de chaque village. Les cartes identifient les types de flores, l'emplacement des villages et les lieux importants pour une utilisation locale, notamment l'agriculture de subsistance et les lacs où s'effectuent les activités de pêche, ainsi que les anciens villages, lacs et rivières, sites sacrés et zones réservées à la pêche, ainsi que les zones prévues pour les plantations d'OLAM.

Certains villageois ont remis en cause le caractère « participatif » de l'exercice de cartographie. Un habitant du village de Rembo a fait la remarque suivante : « Nous ne sommes pas au courant de l'établissement d'une carte participative et nous ne connaissons pas ceux qui l'ont établie. »

Pendant ce temps, OLAM n'a même pas respecté les sites que les communautés ont définis comme importants pour leurs activités de subsistance ou parce qu'ils sont considérés comme sacrés, même si l'entreprise a promis de les respecter, conformément au contrat social.

Quelques exemples :

- à Rembo, les villageois affirment que le site sacré utilisé pour la chasse et la pêche, appelé localement Mavassa, a été détruit ;
- à Boungounga, les villageois affirment qu'un site sacré abritant d'anciens cimetières, connu sous le nom de Pangani, site actuel où se trouve la base d'Olam à Mandji, a été détruit ;

4. Problèmes rencontrés par les communautés en raison des plantations d'OLAM et de la politique de « déforestation zéro »

Étrangers sur leurs propres territoires

Les membres de la communauté expliquent fréquemment que l'un des principaux impacts du projet de plantations d'OLAM est le nombre croissant de restrictions et d'obstacles imposés aux personnes, qui rendent difficile leur accès à leurs propres territoires. Les restrictions imposées à la forêt et à la savane qu'ils utilisent sont particulièrement problématiques. Les villageois déclarent que cela a commencé vers 2015, lorsque OLAM a créé les zones dites « à haute valeur de conservation » (HCV) à l'intérieur des territoires des villages, qui représentent 50 % des zones de concession d'OLAM. **(22)** Selon eux, la situation a empiré à partir de 2017, quand OLAM a adopté sa politique de « déforestation zéro ». Selon les femmes du village de Mboukou, les gardes qui surveillent la concession d'OLAM ont dit à la population : « Cette forêt ne vous appartient plus, elle appartient à l'État et l'État, c'est nous [OLAM] ! »

OLAM demande également depuis plusieurs années que les personnes soient en possession d'un permis délivré par l'entreprise lorsqu'elles entrent dans les zones concédées. Le permis est appelé « macaron ». Plusieurs villageois se sont plaints qu'ils n'avaient toujours pas ce permis et ne pouvaient donc pas accéder à leur propre territoire. Certains ont également déclaré que, bien que des représentants de l'entreprise soient venus dans les villages pour prendre leur photo, elle n'a jamais fourni à personne les permis nécessaires.



Exemple de permis « macaron ».
Photo: Muyissi Environnement/WRM



Même avec un permis, cependant, l'entreprise continue de créer des problèmes. Les villageois se plaignent de ne plus pouvoir poursuivre leurs activités sur leur territoire pendant les horaires de travail d'OLAM (entre 8 h 00 et 16 h 00). Selon une femme du village de Nanga, les femmes sans permis ne peuvent pêcher que le dimanche dans les quelques lacs qui restent comme celui de Moulalambe. Seuls les villageois titulaires d'un permis peuvent accéder à ces lacs pendant la semaine, mais uniquement en dehors des heures de travail de l'entreprise.

Un autre problème a été décrit par les villageois de Kanana et de Ferra. Ils se sont plaints du fait que la société avait creusé des fossés, appelés « drains », autour de ses plantations, soi-disant pour empêcher les éléphants d'entrer et de les dévaster. Mais les villageois ne peuvent pas non plus traverser les drains de 3 à 4 mètres de profondeur et des accidents impliquant des personnes et des animaux ont été signalés. En creusant ces drains, OLAM enfreint la liberté de circulation des villageois, ainsi que leur droit d'utiliser les sentiers traditionnels sur tout leur territoire. Les drains restreignent le droit des villageois de pêcher, chasser, récolter des denrées alimentaires, des matériaux et des produits médicinaux, voire de cultiver leur propre alimentation, tout en leur déniaient le droit de visiter des sites sacrés situés dans les forêts.



*Un fossé ou « drain »
creusé par OLAM dans
le lot 3 à Moutassou.
Profondeur entre
3 et 4 mètres)
Photo: Muyissi Environnement/WRM*

De ce fait, et pour accéder à leur territoire, les villageois sont obligés d'utiliser la seule route disponible : celle qui traverse les plantations d'OLAM. Sur cette route se trouve un poste de contrôle surveillé par les gardes d'OLAM, qui ne laissent passer les gens que s'ils possèdent le permis délivré par l'entreprise. Les gardes fouillent aussi les sacs des gens, même que le code forestier de Gabon – loi 016/2001 – leur permet dans son article 252 l'exercice des droits d'usage coutumiers, qui a pour objectif les besoins personnels ou collectifs des communautés locales. Cela inclut, par exemple, l'exercice de la chasse. Selon un villageois : « Si un agent chargé de la sécurité d'Olam te trouve en possession de gibier ou en train de faire de la pêche, ils arrachent la viande ou nous chassent de l'endroit où nous pêchons. ».



*Point de contrôle.
Photo: Muyissi
Environnement/WRM*



Cela porte gravement atteinte à la liberté des villageois d'aller et venir à leur guise, ainsi qu'à leur capacité de maintenir et de transmettre leur culture et leurs connaissances de la pêche, de la chasse et d'autres activités aux générations futures.

Les restrictions apportées à la pêche et à la chasse nuisent à l'identité des populations

La pêche est une activité traditionnelle des femmes dans la région. Cependant, il est devenu beaucoup plus difficile pour les femmes des communautés concernées par les activités d'OLAM de pêcher dans les rivières et les petits lacs appelés localement des « marigots ».

La manière dont OLAM a établi ses blocs de plantations de palmiers à huile a également eu un impact négatif sur les activités de pêche des femmes, l'entreprise ne tenant carrément aucun compte de la géographie des bassins versants de la région. L'écoulement de l'eau dans les bassins a été obstrué et beaucoup de ceux-ci ont été remblayés, ce qui, dans la pratique, a eu un impact négatif grave sur les rivières et les lacs. Les femmes du village de Bemboudie ont déclaré que différentes rivières, la Disouva, la Malaga et le Moukouakou avaient toutes été remblayées, tandis que le village de Nanga, situé entre les concessions de SOTRADER et OLAM Palm Gabon, se trouvait dans l'une des pires situations décrites. Selon un villageois, la plupart de leurs lacs leur sont maintenant « inaccessibles ».

Les femmes de la région se plaignent également de la pollution de l'eau causée par le ruissellement de produits chimiques tels que les engrais et autres produits phytosanitaires toxiques, ainsi que par les travailleurs des plantations qui défèquent dans les petits lacs où les femmes pêchent traditionnellement. Selon une femme de Mboukou, « Les agents d'Olam ont bouché tous nos marigots et fréquemment, nous les avons surpris en train de faire les selles dans les lacs qu'ils ont laissés ». Dans le cas des villages de Mboukou et de Rembo, les communautés ont pratiquement perdu tous leurs lacs et leurs petites rivières. Et selon un villageois de Moutam Sane Fomou, « la majorité des rivières et lacs qui nous servaient ont été remblayés lors de l'avancée des plantations et ceux qui nous restent présentent un problème : lorsque nous nous lavons avec cette eau, le corps se met à gratter ».

Les femmes des villages de Doubou et de Sanga ont également indiqué que l'eau de leurs lacs avait changé de couleur. Ils sont maintenant obligés de fumer le poisson qu'ils attrapent pour le consommer. En effet, le poisson frais est de

peu d'utilité, car il commence rapidement à pourrir. Et lors de la préparation du poisson, de la mousse sort de la marmite. Les villageoises ont déclaré aux chercheurs qu'après avoir fini d'appliquer les produits chimiques à l'intérieur des plantations, les ouvriers d'OLAM vidaient ce qui restait dans les lacs, entraînant une contamination de l'eau et modifiant même l'aspect physique du poisson. Selon une femme du village de Boungounga, « l'eau n'est plus de bonne qualité, elle provoque des démangeaisons sur le corps et nous ne mangeons plus [le poisson] ; on le prépare en le faisant bouillir et quand on pêche, le poisson [attrapé] n'a plus de saveur ni de goût agréable, et c'est ce qui se passe depuis que les activités d'OLAM ont commencé sur nos terres ».

La pollution des lacs oblige les femmes à parcourir de longues distances pour trouver de l'eau potable. Pour aggraver la situation, la société envisage maintenant d'irriguer ses plantations en raison des périodes de sécheresse de plus en plus longues qui affectent la région. Dans le village de Bemboudie, les femmes se plaignent de ce qu'OLAM souhaite mettre en place des réservoirs d'irrigation pour ses plantations le long de l'Ovigui, qui traverse une douzaine de villages. Pour les femmes de la région, c'est la seule rivière qu'elles peuvent encore utiliser pour aller pêcher.

La chasse dans les forêts et les savanes ainsi que la visite de sites sacrés à l'intérieur des plantations sont également devenues difficiles. Les femmes de Mboukou ont déclaré que beaucoup de ces activités devaient être menées clandestinement, car si elles étaient arrêtées par les agents de sécurité, les animaux qu'elles avaient chassés seraient confisqués.

Les villageois sont également mécontents du fait qu'OLAM ne semble pas faire de distinction entre les villageois et les étrangers à la région, notamment les travailleurs qui n'appartiennent pas aux communautés locales. De nombreux habitants se plaignent des ouvriers des plantations qui pénètrent dans les forêts pour chasser sur des territoires appartenant aux communautés, mais qui ne leur ont jamais donné la permission de le faire.

Ces restrictions à la chasse enfreignent non seulement les droits légaux des membres de la communauté, mais aussi une clause des contrats sociaux signés entre OLAM et les villageois. Dans ces contrats, la société assurait aux villageois qu'ils auraient la possibilité de chasser et de pêcher librement à des fins de subsistance sur leurs territoires.

La déforestation menace la souveraineté alimentaire

L'engagement de « déforestation zéro » adopté par OLAM en 2017 n'a pas compensé les dommages écologiques et sociaux profonds causés par la destruction par l'entreprise de milliers d'hectares de forêts dans la province de la Ngounié depuis 2012. À ce jour, dans les lots 1 et 2, OLAM a déjà détruit la plupart des forêts. Ces destructions continuent d'avoir de lourdes conséquences sur les communautés et leurs moyens de subsistance.

Une femme du village de Mboukou, l'une des communautés les plus touchées, a expliqué comment, en prenant le contrôle de terres communautaires fertiles et par ses destructions, OLAM les avait privées des terres nécessaires à leur subsistance : « Toute la forêt a été détruite ; ils ont construit leur base-vie dans notre forêt et détruit nos terres. »

Pour OLAM, en revanche, la déforestation a été très lucrative. Compte tenu de la taille de ses concessions, la quantité de bois de conversion coupée dans les futures zones de plantations a été énorme. Aucune information n'est disponible sur les bénéfices obtenus à partir de ce bois de conversion. Les villageois ont déclaré que la société avait promis une partie de la manne de la vente de ce bois à leurs communautés. Dans le village de Kanana, les gens se plaignaient d'attendre que la promesse se réalise.

Les impacts causés par la destruction de la forêt et la mise en place ultérieure de monocultures de palmier à huile à grande échelle sont nombreux et graves :

- la destruction des zones où les villageois récoltaient des denrées alimentaires telles que des fruits et des plantes médicinales ;
- un profond déséquilibre écologique, notamment la fragmentation des habitats de la faune et de la flore et la destruction des points d'eau ; cela a créé un énorme problème avec les éléphants et d'autres animaux errant régulièrement dans les communautés à la recherche de nourriture ; les villageois ont également observé une augmentation significative de la population de mouches, ainsi que d'autres insectes et reptiles, notamment de serpents ;

- la destruction de champs fertiles pour la production alimentaire dans les forêts et les savanes qui sont maintenant couverts de palmiers à huile en monoculture ;
- l'utilisation de produits chimiques, d'engrais et de pesticides dans les plantations, qui contaminent les sols, les rivières et les lacs de la région ;
- les besoins en eau des plantations ; cette situation a été aggravée par le programme d'irrigation prévu par OLAM pour garantir la disponibilité de l'eau toute l'année pour les zones de plantation, exposant les communautés à un risque encore plus grand en termes de pénurie d'eau.

Un article universitaire **(23)** sur les effets destructeurs de l'exploitation forestière intensive d'OLAM dans les zones transformées en plantations de palmiers à huile explique : « L'exploitation forestière participe à l'ouverture des passages qui facilitent le rapprochement des éléphants vers les villages. Aussi, l'exploitation forestière est la première cause de destruction des habitats naturels à travers la coupe des essences végétales. L'éléphant par exemple, qui est le premier animal impliqué dans les conflits liés aux destructions des cultures dans les champs au Gabon, a une alimentation dense et diversifiée. [...] un éléphant consommerait entre 150 et 180 kg de nourriture par jour en saison sèche ; entre 200 et 260 kg en saison de pluies. De ce fait, la recherche de ressources alimentaires peut être l'une des principales causes de leur migration vers des villages lorsque leur habitat naturel est fragmenté par l'exploitation forestière. » [...] « La présence des éléphants dans certains villages de cette province [Ngounié] a une corrélation avec l'ouverture des plantations des palmiers à huile Olam Palm. »

Le conflit des humains avec les animaux

Le Ministère des Eaux et Forêts, chargé de ces conflits « homme-faune », manque de personnel et dispose d'un budget limité. Les villageois se plaignent de devoir même assumer eux-mêmes les frais de transport s'ils demandent au personnel de cantonnement de faire le constat d'une situation où des animaux sauvages ont endommagé leurs cultures. En 2017, avec 317 plaintes, c'est la province de la Ngounié qui a reçu le plus grand nombre de plaintes liées aux menaces que les éléphants font peser sur les cultures, la province du Haut-Ogooué arrivant en deuxième place, avec 247 plaintes.

Dans les villages les plus touchés par les plantations d'OLAM, le seul moyen de produire son alimentation consiste à installer de petites parcelles situées autour des maisons des villageois. Le sol de ces parcelles est généralement beaucoup moins fertile que dans les champs utilisés avant qu'OLAM n'en prenne le contrôle et les transforme en plantations de palmiers à huile. Les femmes de Kanana et de Sanga se plaignent de la baisse de la qualité des aliments qu'elles produisent et de ce que certaines cultures ont un goût amer et que d'autres sont sans goût. De plus, si et quand les cultures mûrissent, les produits récoltés pourrissent plus rapidement. Les femmes attribuent cela à la pollution des sols. Ce qui rend les femmes encore plus désespérées, c'est que les éléphants, les porcs-épics, les singes et d'autres animaux ravagent leurs champs et qu'elles ne peuvent rien y changer. Les éléphants en particulier peuvent être très dangereux, mais ce sont aussi des animaux protégés ; cela signifie que les villageois ne peuvent pas les tuer et risquent la prison et des amendes s'ils tentent de le faire. Dans le village de Boungounga, les habitants affirment qu'ils ne peuvent plus quitter leur domicile la nuit, tout cela à cause de la présence d'éléphants.



*Fumier d'éléphant non loin
du village de Lambarene-Kili.).
Photo: Muyissi
Environnement/WRM*



Un villageois de Boungounga a décrit ainsi la situation : « Nous n'avons plus d'espace pour faire les plantations alors nous faisons les plantations près de nos cases du fait des problèmes d'éléphants qui ravagent tout lorsque nous essayons de le faire sur les forêts qui nous restent. Alors nous avons décidé de les faire près de nos maisons, mais depuis quelque temps nous sommes maintenant victimes de ces éléphants qui viennent jusque derrière nos maisons se nourrir et nous craignons même pour notre sécurité et celle de nos enfants. »

Cela met les communautés dans une situation extrêmement difficile. Pendant que le ministère des Eaux et Forêts fait campagne sur l'importance de la protection de la faune sauvage du pays, et en particulier des éléphants, une espèce totalement protégée, les communautés souffrent de leur présence. Les villageois du département de Ndolou disent se considérer comme « prisonniers » : d'un côté par les plantations d'OLAM qui ont absorbé la plupart des terres fertiles et de l'autre par les éléphants à la recherche de nourriture.

Même dans le village de Lambaréné-Kili, où les femmes pratiquent encore l'agriculture traditionnelle, les populations souffrent de l'invasion des éléphants et de la destruction de leurs champs. Cela les a obligées à surveiller leurs champs jour et nuit, ce qui est à la fois épuisant et décourageant. Certains préfèrent abandonner complètement la production de leur alimentation dans des conditions aussi dangereuses, tout en se demandant quelles autres options ils pourraient avoir pour survivre.

Ce problème met en péril la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire des populations et appauvrit de plus en plus les communautés. Pour nourrir leur famille, les femmes sont souvent obligées d'acheter de la nourriture, à condition d'avoir trouvé un travail qui leur procure un revenu monétaire.

Déforestation zéro ? Les plantations s'étendent dans les zones de savane

Les communautés visitées lors de nos voyages sur place n'ont signalé aucune destruction significative de zones forestières par OLAM autour de leurs villages

puisque l'entreprise s'était engagée à une « déforestation zéro » en 2017. Ils ont toutefois expliqué qu'OLAM avait continué la destruction de zones de savane dans le Lot 3 et le Lot Sotrader et que cela menaçait également leurs moyens de subsistance. Les règles actuelles de la RSPO autorisent la destruction de types de végétation définis comme des « broussailles » et des « terres défrichées/découvertes » – parmi lesquels figure la savane gabonaise – pour les plantations industrielles de palmiers à huile, car ces types de végétaux ne sont pas considérés comme une forêt et ne sont donc apparemment pas suffisamment précieux pour être protégés.

Le PDG de l'ONG Mighty Earth, expliquant comment OLAM pouvait poursuivre le développement de ses activités sans détruire les forêts, a affirmé que « la plupart des pays [...] ont beaucoup de terres dégradées sur lesquelles ils peuvent développer l'agriculture ». **(24)** Est-ce que les seules zones non forestières disponibles dans la région de Mouila – la savane – peuvent être réellement définies comme des « terres dégradées » ?

Le chercheur Boussou Bouassa G. dans le cadre de son doctorat « Étude Urbaine de la Ngounie » de 1984, a révélé l'importance des savanes dans les provinces de la Ngounié et de la Nyanga. Ses informations sur la formation des sols mentionnent deux aspects particulièrement pertinents : premièrement, le sol est un important réservoir d'eau pendant la saison sèche et il renforce la végétation naturelle. Deuxièmement, la bonne conservation de l'humidité permet la repousse rapide des prairies. De plus, la diversité de ces savanes est importante pour la faune, par exemple le buffle.

En ce qui concerne les communautés, les femmes en particulier ont traditionnellement utilisé la savane, où elles peuvent trouver et produire de la nourriture, et il y a aussi des arbres qui ne poussent que dans cette savane. Maintenant que la politique de non-brûlage d'OLAM interdit de brûler la savane, les villageois affirment qu'elle met également leur récolte de champignons en péril, car le brûlage contrôlé traditionnel assure une bonne récolte de champignons.



*Savane dans le
département de
Ndoulou.
Photo: Muyissi
Environnement/WRM*



Les femmes du village de Doubou ont expliqué que le revenu supplémentaire tiré de la cueillette de champignons était très important pour leur ménage et leur permettait, par exemple, d'acheter des fournitures scolaires pour leurs enfants. Mais maintenant que les activités d'OLAM se sont étendues dans les zones de savane, cette source de revenus a été perdue.

Les femmes subissent les impacts les plus graves

Pour les femmes, il y a souvent « l'avant OLAM » et « l'après OLAM ».

Avant l'arrivée d'OLAM, les femmes pouvaient trouver de la nourriture et des plantes dans la forêt pour répondre aux besoins de santé de leurs familles. Par ailleurs, explique une femme du village de Guidouma, « quand nos maris allaient à la chasse, ils revenaient avec deux ou trois gibiers par jour, ce qui était un avantage pour la famille. La vente de produits de la chasse nous permettait de mieux nous nourrir et, surtout, de bien éduquer nos enfants. » La vente des produits de leurs parcelles agricoles ainsi que la chasse et la récolte de matériaux provenant des forêts et des savanes ont permis aux gens d'assurer la scolarisation de leurs enfants, même lorsque ces derniers devaient se rendre à Libreville, la capitale, pour poursuivre leurs études. Avant OLAM, les enfants apprenaient également des activités traditionnelles telles que la cueillette et la pêche. La forêt et les savanes permettaient aux villageois de reproduire le mode de vie sur lequel ils fondent leur culture et leur identité. Le sol était fertile à cette époque et les villageois avaient accès à un territoire préservé. Les femmes remarquent que même si elles en avaient eu les moyens, elles n'auraient pas eu besoin de réfrigérateur, car la nourriture était toujours fraîche et variée.

Après l'arrivée d'OLAM, tout a changé. Les femmes ne sont plus autorisées à pratiquer leurs activités traditionnelles. L'accès à leur territoire, à la forêt, a été limité. Leur agriculture est restreinte et le seul endroit qui leur reste est derrière leurs maisons où les éléphants détruisent tout. Leurs activités de pêche sont également devenues impossibles, principalement en raison de la pollution causée par les produits chimiques utilisés dans les plantations. Aujourd'hui, presque tous les produits destinés à nourrir leurs familles sont achetés à la ville. La qualité et la diversité des aliments ont été radicalement réduites et se limitent au poulet, au riz et aux conserves, tandis que le seul aliment cultivé localement est un type de banane sauvage (le matotou) qui pousse derrière les maisons (cas révélé surtout à Guidouma). Les prix des aliments augmentent également, ce qui rend les choses encore plus difficiles. L'argent provient de ceux qui sont employés par OLAM et dont le salaire, selon les femmes, est misérable. Une femme à Mboukou a déclaré : « Nos enfants sont obligés de nous quitter et d'aller vivre dans les camps de travailleurs d'OLAM. Il ne reste donc presque plus de jeunes dans nos villages pour nous aider ».

Remarques de conclusion

Un processus de destruction des forêts en cours depuis 2012 a gravement porté atteinte à la survie physique et culturelle des communautés de la province de la Ngounié. Leur mode de vie repose sur un territoire sain. La situation dans les villages visités diffère en fonction de l'étendue de l'expansion d'OLAM sur leurs territoires. Au cours des dernières années, OLAM s'est surtout développée dans les zones de savane et a imposé des mesures qui restreignent davantage la liberté des communautés d'aller et venir dans leur territoire traditionnel. Les femmes en particulier souffrent de la présence des éléphants qui ravagent leurs cultures de subsistance.

Des initiatives telles que les engagements volontaires de « déforestation zéro » sont des outils de propagande pour des entreprises de plantation de palmiers à huile comme OLAM, mais n'améliorent pas la vie des populations qui vivent à l'intérieur et autour des concessions d'OLAM. Au contraire, l'avancée des plantations sur les précieuses zones de la savane et les restrictions d'accès imposées aux villageois rendent impossibles les activités traditionnelles. L'expansion des plantations industrielles d'OLAM dans les savanes pèse

encore plus sur la capacité des familles à subvenir à leurs besoins et à préserver leur mode de vie. Cette expansion risque de pousser les familles à abandonner leurs villages sans modifier de manière significative les politiques de l'entreprise, qui entraînent l'expansion des plantations dans les seules zones laissées aux familles pour faire pousser leur nourriture, aller pêcher et chasser.

Le changement proposé dans la définition de la forêt gabonaise est dangereux et sans précédent, et pourrait amener d'autres pays possédant un couvert forestier relativement important à suivre l'exemple du Gabon. Cela conduit également à une destruction accrue des forêts et à davantage de problèmes pour les communautés dépendantes des forêts. En outre, cela renforce les problèmes actuellement liés à la définition des forêts par la FAO, selon laquelle une forêt est réduite à un simple groupement d'arbres. De plus, ce changement renforce les fausses solutions qui prétendent utiliser les forêts pour combattre le changement climatique, en favorisant l'idée selon laquelle seul le carbone stocké dans les arbres est vraiment important.

Les principales ONG de conservation, les banques et les consommateurs doivent prendre conscience des graves conséquences de la monoculture industrielle à grande échelle pour les communautés sur le terrain. Ces impacts se traduisent par une déforestation, mais ne s'y limitent pas. Les ONG, les banques et les consommateurs doivent également critiquer les échappatoires inventées par les entreprises pour continuer à agrandir leurs plantations et maintenir leurs profits. Les politiques telles que la « déforestation zéro » sont souvent défendues avec des arguments en faveur de la protection des tigres, des éléphants, des gorilles et d'autres animaux. Mais quand ces politiques arrivent sur le terrain, elles ne font que rendre les communautés plus vulnérables, notamment parce qu'elles permettent de rejeter plus facilement la responsabilité de la déforestation sur les communautés plutôt que sur les entreprises qui sont véritablement à l'origine de la déforestation. Dans le cas d'OLAM au Gabon, les villageois affirment qu'ils ont maintenant perdu leur liberté. Ils se sentent comme des étrangers sur leurs propres terres et les femmes comme l'ombre d'elles-mêmes. En plus de cela, il est important de toujours souligner que les femmes souffrent également de harcèlement et de violences sexuelles. Cela fait partie des impacts les plus silencieux, mais aussi les plus terribles de l'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile. **(25)**

Il faut de toute urgence que les communautés reprennent le contrôle de leurs territoires. Un tel changement est crucial pour assurer leur survie physique et culturelle, ainsi que celle des générations futures. Les communautés de Nanga et de Ferra l'ont clairement indiqué à l'occasion du 21 septembre 2019, Journée internationale de la lutte contre la monoculture d'arbres : elles ont demandé à OLAM de cesser toute expansion sur des terres nécessaires aux communautés. Elles ont clairement indiqué qu'elles voyaient cela comme une première étape dans la reconquête et la préservation de leur territoire pour les générations futures. **(26)**

La conservation des forêts est une nécessité urgente, mais elle ne devrait être réalisée qu'en respectant et en écoutant les communautés forestières. Les faits montrent que les forêts ont de meilleures chances d'être conservées si les droits des communautés forestières sur leurs territoires sont respectés. Le respect de ces droits permet aux communautés d'exercer un contrôle efficace et de prendre soin des terres, des forêts et d'autres zones précieuses sur leur territoire.

Sources :

- (1) <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/la-journee-internationale-des-forets-de-lonu-2015-et-son-theme-forets-climat-changement-quel-changement/>
- (2) <https://news.mongabay.com/2017/07/big-forests-big-ag-are-rainforests-the-right-place-for-industrial-agriculture-commentary/>
- (3) Selon l'Agence gabonaise d'études et d'observations spatiales (AGEOS)
- (4) <http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/12/Palm-Oil-Black-Box-PrintApproval4.pdf>
- (5) https://theforestdialogue.org/sites/default/files/tfd_udf_gabon_olampalm_presentation_2017.pdf
- (6) <http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/12/Palm-Oil-Black-Box-PrintApproval4.pdf>
- (7) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/graine-de-desespoir-les-communautés-perdent-leurs-terres-et-leurs-sources-d'eau-dans-l'agro-industrie-d'olam-au-gabon/>
- (8) https://rspo.org/view-acop-pdf/oil-palm-growers/SOTRADER__Societe_Gabonaise_De_Transformation_Agricol_-ACOP2018.pdf
- (9) <https://www.rspo.org/certification/search-for-certified-growers>
- (10) Mighty Earth, 2016. Palm oil's black box. <http://www.mightyearth.org/wp-content/uploads/2016/12/Palm-Oil-Black-Box-PrintApproval4.pdf>
- (11) <https://www.olamgroup.com/news/all-news/news-bites/false-allegations-about-olams-palm-plantations-in-gabon.html>
- (12) <https://www.olamgroup.com/news/all-news/news-bites/false-allegations-about-olams-palm-plantations-in-gabon.html>
- (13) <https://news.mongabay.com/2016/12/palm-oil-giant-defends-its-deforestation-in-gabon-points-to-countrys-right-to-develop/>
- (14) OLAM, 2018. Politique d'OLAM relative aux paysages vivants, https://www.olamgroup.com/content/dam/olamgroup/pdf/Olam-Living-Landscapes-Policy_French.pdf

(15) https://theforestdialogue.org/sites/default/files/2018_gabon_cochair_french_0.pdf

(16) Pour plus d'informations sur la compensation de la biodiversité, voir le cas de Rio Tinto à Madagascar: <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/rio-tinto-a-madagascar-une-mine-detruit-la-biodiversite-unique-de-la-zone-littorale-de-fort-dauphin/>

(17) https://www.tfa2020.org/wp-content/uploads/2017/04/TFA2020_Marrakesh_Declaration_post-embargoed.pdf

(18) <https://wrm.org.uy/fr/les-articles-du-bulletin-wrm/section1/olam-palm-gabon-pretend-utiliser-la-definition-de-la-foret-pour-appliquer-sa-politique-de-zero-deforestation/>

(19) WWF-Gabon, la redéfinition de la forêt, quels enjeux pour le Gabon ?
Novembre 2018

(20) OLAM, Progrès annuels 2018, janvier 2019, Olam et l'huile de palme durable

(21) Olam Palm Gabon SA, Contrat social Lot 1 Mouila entre la société de palmiers à huile OLAM et les communautés du Lot 1 Mouila,

(22) <https://www.olamgroup.com/news/all-news/news-bites/false-allegations-about-olams-palm-plantations-in-gabon.html>

(23) MOUKAGNI Léa-Larissa, 2019. L'impact de la conservation sur les communautés rurales dans la province de la Ngounié au Gabon. (Article pas encore publié).

(24) <https://www.nationalgeographic.com/magazine/2018/12/palm-oil-products-borneo-africa-environment-impact/>

(25) <https://wrm.org.uy/fr/livres-et-rapports/briser-le-silence-harcelement-violences-sexuelles-et-abus-a-lencontre-des-femmes-a-linterieur-et-autour-des-plantations-industrielles-de-palmiers-a-huile-et-dheveas/>

(26) <https://wrm.org.uy/fr/actions-et-campagnes/aidez-nous-a-stopper-la-progression-des-monocultures-de-palmier-a-huile-au-gabon%E2%80%89/>

ANNEXE I - Tableau des visites comportant la date, le nom du village, le département et la province

N°	Dates	Nom du Village	Département	Province
1	21/04/2019	MANDJI	NDOLOU	NGOUNIÉ
2	Du 22 au 24/04/19	KANANA, FANGUINDAKA	NDOLOU	NGOUNIÉ
3	Du 25 au 27/04/19	BOUNGOUNGA, BEMBOUDIE	NDOLOU	NGOUNIÉ
4	28/04/19 - 21/04/19	FOUGAMOU	TSAMBA-MAGOTSI	NGOUNIÉ
5	Du 30/04 au 02/05/19 Du 22 au 24/04/19	GUIDOUMA, MBOUKOU, REMBO	TSAMBA-MAGOTSI	NGOUNIÉ
6	Du 03 au 05/05/19 Du 25 au 28/04/19	DOUBOU, MOUTAMBE SANE FOUMOU, YAMBA	TSAMBA-MAGOTSI	NGOUNIÉ
7	06/05/19 - 29/04/19	NDENDE	LA DOLA	NGOUNIÉ
8	Du 07 au 11/05/19 Du 30/04/19 au 04/05/19	MOUREMBOU, MOUSSAMBOU, MINGANGA, NGOUSSOU, MOUNGALI, TSANGUI, FERRA, NANGA	LA DOLA	NGOUNIÉ



WRM



2020